



**DISCOURS M. MUDRY – 80^{ème} CONGRES DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE
ANNEMASSE – 9 novembre 2013**

Merci Monsieur le Maire, Cher Christian, pour l'exposé que tu viens de nous faire sur ta ville et pour l'accueil chaleureux que tu nous réserves aujourd'hui.

Monsieur le Préfet, représenté par Christophe NOEL du PAYRAT
Messieurs les Sous-préfets, je vous demande de bien vouloir excuser M. Francis BIANCHI, Sous-préfet de Bonneville mobilisé pour la visite ministérielle de M. Benoît HAMON à Chamonix,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires (*Sophie DION, Virginie DUBY-MULLER, Président ACCOYER, Lionel TARDY, Martial SADDIER, Jean-Paul AMOUDRY, Jean-Claude CARLE, Pierre HERISSON*),
Monsieur le Président du Conseil Général, *Cher Christian,*
Madame la Première Vice-présidente du Conseil Régional, Chère Sylvie,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Conseillers Généraux, Chers Collègues,
Je salue tout particulièrement Claude BIRRAUX et Raymond BARDET
Monsieur le Maire d'Annemasse, *Cher Christian DUPESSEY,* par ailleurs Vice-président de l'Adm74 pour l'arrondissement de St Julien,
Mesdames et Messieurs les Maires, Adjoints, Présidents et Vice-présidents des EPCI,
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs des Services de l'Etat et des Collectivités Territoriales,
Messieurs les Officiers de la Gendarmerie et du SDIS,
Messieurs les Présidents des Chambres consulaires,
Monsieur le Président des Anciens Maires,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Il m'est agréable de vous souhaiter à toutes et tous la bienvenue à cette 80^{ème} édition du congrès départemental des maires, adjoints, conseillers généraux, présidents et vice-présidents des EPCI de Haute-Savoie.

Nous nous réjouissons de nous retrouver une nouvelle fois pour notre grand rassemblement annuel.

Un rassemblement qui revêt une importance toute particulière puisque nous célébrons le 80^{ème} anniversaire de notre assemblée générale annuelle et parce qu'ensuite, pour un certain nombre d'entre nous, cette édition sera peut-être la dernière à laquelle nous aurons le plaisir de participer. Ce congrès étant le dernier du mandat, j'ai donc d'autant plus de plaisir à vous retrouver aujourd'hui, plaisir partagé par l'ensemble des membres du Bureau et du Comité de notre association départementale.

Parmi eux, je salue tout particulièrement notre collègue Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse et Vice-président de l'Association des Maires de Haute-Savoie pour l'arrondissement de Saint-Julien. Je tiens très chaleureusement à te remercier, Cher Christian, pour l'accueil que tu nous réserves aujourd'hui à Annemasse. Ta ville nous avait accueillis pour la dernière fois en 2005, il y a donc exactement huit ans.

Depuis cette date, la ville d'Annemasse a connu de grandes évolutions et vos réalisations sont nombreuses. Nous aurons le plaisir de découvrir l'une d'entre elles pour le déjeuner qui se tiendra à quelques pas d'ici, dans cette belle infrastructure qu'est la Maison des Sports. Nous nous retrouverons nombreux pour partager ensemble un agréable moment de convivialité.

Je te demande d'emblée de remercier tes collègues élus, les services administratifs et techniques de la ville d'Annemasse et de Château Rouge pour leur contribution très active à l'organisation de cette journée.

Je le disais à l'instant, nous célébrons cette année la 80^{ème} édition de notre congrès départemental annuel. Depuis 1934, date de notre toute première assemblée générale, nombreuses et nombreuses ont été ceux qui ont occupé les fonctions qui sont les vôtres. Il convient de leur rendre hommage et de saluer tout le travail qu'ils ont accompli et qui a contribué à faire de la Haute-Savoie ce qu'elle est aujourd'hui : un département dynamique où il fait bon vivre.

Comme il est de tradition, nous avons une pensée émue pour tous nos collègues élus et anciens élus du département décédés au cours de cette dernière année. Nous partageons la tristesse de leur famille, nous adressons à ces dernières nos affectueuses pensées et nous allons observer tous ensemble une minute de silence en leur mémoire.

Minute de silence.

Je vous remercie.

Quelques mots maintenant sur le programme de notre matinée de travail : après avoir laissé la place à la partie statutaire, qui sera présentée par notre secrétaire général Jean DENAIS et par notre Trésorier, Bernard BOUVIER, pour les questions financières, nous entendrons plusieurs communications.

Il était prévu que le Général Jean-René BACHELET, Coordonnateur des travaux du Comité de Pilotage du 70^{ème} anniversaire des évènements de l'année 1944, prenne la parole. Souffrant, il ne peut malheureusement pas être parmi nous ce matin. Nous lui adressons tous nos souhaits de rétablissement et une communication écrite de sa part est à votre disposition.

Il reviendra ensuite à la délégation départementale de la Croix Rouge, représentée par sa Présidente, Simone LYONNAZ et par l'un de ses cadres départementaux, Daniel SETIF, de nous parler du plan d'urgence départemental afin de sensibiliser les élus présents à la gestion des crises et ainsi d'aider nos communes à mieux se préparer aux situations d'urgence.

A l'issue de cette intervention, nous procéderons à la signature d'une convention de partenariat avec le groupement de gendarmerie départementale, représenté par son commandant, le colonel Bertrand FRANCOIS, que je salue cordialement. J'en profite pour saluer également la présence du commandant Jean-Christophe LE NEINDRE, chargé de mission auprès de l'Association des Maires de France, et de l'ensemble des officiers et sous-officiers de la Gendarmerie départementale et de l'escadron départemental de sécurité routière de la Haute Savoie.

Nous engagerons alors les discussions avec la salle et toutes celles et tous ceux qui souhaiteront s'exprimer pourront alors se manifester. Des micros seront à votre disposition.

Vers 11 heures, nous aurons l'honneur d'accueillir Thierry REPENTIN, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes, qui prendra la parole après l'intervention du Président du Conseil Général, Christian MONTEIL, et de Virginie DUBY-MULLER, Députée de la quatrième circonscription.

Ensuite, Monsieur le Ministre interviendra. Nous le remercions d'emblée d'avoir accepté notre invitation et après son intervention, de bien vouloir échanger avec les congressistes.

Nos travaux se termineront aux alentours de 12h15/12h30. Vous serez alors tous conviés au cocktail qui suivra, offert par la ville d'Annemasse. Merci Cher Christian et Merci aux membres du Conseil Municipal d'Annemasse.

Venons-en maintenant à ce qui nous rassemble aujourd'hui : dresser le bilan de l'année écoulée depuis notre dernière rencontre à Rumilly, le 10 novembre 2012.

S'il revient à notre secrétaire général Jean DENAIS de vous présenter plus en détails les différentes activités de notre association en 2013, permettez-moi simplement d'évoquer quelques uns des domaines et des sujets qui ont marqué l'année et sur lesquels notre association départementale s'est fortement mobilisée.

A commencer par le statut de l' élu et la nouvelle couverture sociale des élus. Pour notre association départementale, comme pour l' Association des Maires de France, les conditions d' exercice des mandats locaux constituent une préoccupation constante.

A notre niveau, cela se traduit notamment par le renforcement de notre offre de formation à l' attention des élus, à qui nous avons proposé près d' une trentaine de thématiques de formation depuis le mois de septembre 2012.

OUI, notre association se veut résolument être un soutien efficace aux élus dans l' exercice de leurs fonctions !

Ce soutien passe également par la poursuite d' un objectif essentiel : assurer sans relâche la défense de vos intérêts et plus généralement, de l' intérêt de nos collectivités locales.

La réforme de la protection sociale des élus locaux, applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, nous a profondément choqués.

Cette réforme découlant de l' article 18 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 a en effet des conséquences importantes sur le budget des communes et des communautés et sur les indemnités de certains élus, qui s' estiment légitimement lésés, voire découragés par un manque de reconnaissance pour leur engagement.

Vous êtes nombreux à avoir manifesté votre mécontentement face à ces nouvelles dispositions et nous y avons bien entendu été sensibles. Comme de nombreuses autres associations départementales, nous avons écrit au Président de l' Association des Maires de France, Jacques PELISSARD. Ce dernier a tenté de se faire notre avocat auprès du Premier ministre à de nombreuses reprises.

Nous ne pouvons pas accepter une réforme qui n' a fait l' objet d' aucune information et concertation préalable, une réforme par ailleurs rétroactive et dont toutes les conséquences sur le droit actuel et sur la situation personnelle de certains élus, en particulier en matière de cumul emploi retraite, n' ont pas été anticipées.

En ces périodes difficiles pour les comptes publics, les collectivités locales et l' Etat se doivent de tisser des relations de confiance et cette réforme, en particulier au regard des conditions dans lesquelles elle a été mise en œuvre, ne nous semble pas aller dans le bon sens.

Que dire également de la majoration de la valeur locative cadastrale de certains terrains constructibles, qui sème ces derniers temps l' incompréhension parmi les élus et leurs administrés ?

La loi de finances pour 2013 prévoit en effet l'application d'office, dès le 1^{er} janvier 2014 et sans délibération des collectivités, d'une majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans certaines communes figurant sur une liste définie par un décret du 10 mai 2013 : des zones dites tendues au regard de critères qui restent peu compréhensibles.

Cette majoration, qui s'avère totalement déconnectée de la capacité contributive des propriétaires, devrait se traduire par une augmentation conséquente de la valeur locative des terrains concernés et donc, de la pression fiscale pesant sur les propriétaires.

En Haute-Savoie, de nombreuses communes des agglomérations d'Annecy et d'Annemasse seraient concernées, dont bon nombre d'entre elles restent encore à prédominance rurale.

Une fois encore, notre association départementale s'est mobilisée pour protester contre cette nouvelle taxe pesant directement sur certains de nos contribuables et dont les conséquences pour les collectivités concernées ne semblent à nouveau pas avoir été mesurées.

Accompagnés d'une délégation de plusieurs maires dont les communes figurent dans cette fameuse liste des zones tendues, nous avons rencontré Monsieur le Préfet en début de semaine pour lui faire part du mécontentement de nombreux élus du département à l'égard de cette nouvelle taxe. Notre demande est simple : nous souhaitons un report de la mesure et un retour au dispositif antérieur, qui laissait le choix aux collectivités d'appliquer ou non la mesure sur leur territoire.

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie s'est engagé à faire remonter la situation de notre département auprès du gouvernement et à nous tenir informés des suites données à ce dossier d'importance.

Il y a deux jours, nous avons par ailleurs appris qu'un amendement au projet de loi de finances pour 2014 avait été adopté mercredi 6 novembre à l'Assemblée Nationale, reportant d'un an la mise en application de la majoration forfaitaire de la valeur locative cadastrale pour les terrains situés en zones tendues. Il semble donc, grâce au précieux relais de nos parlementaires, que nous ayons été entendus.

Même si ce changement de cap ne peut nous satisfaire qu'à moitié, il nous renforce dans l'idée qu'il ne faut jamais baisser les bras et qu'il convient de faire preuve de détermination, dans tous les domaines où nous pouvons avoir une influence sur le cours des événements !

Nous restons bien entendu vigilants et nous restons sur notre position initiale : revenir sur le dispositif antérieur.

Abordons maintenant un autre dossier sensible pour nous : le transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux intercommunalités, qui conduirait indéniablement à l'affaiblissement des communes au sein des intercommunalités.

Car si nous ne cessons de réaffirmer notre attachement à l'intercommunalité, dont l'intérêt est évident, nous sommes nombreux à penser que le respect des volontés locales passant par un choix des maires doit demeurer une priorité.

Tout comme l'Association des Maires de France, qui défend depuis plusieurs semaines un urbanisme intercommunal établi sur la base du volontariat, nous considérons que la décision d'élaborer un PLUI ne peut être que la traduction d'un projet politique partagé avec les communes.

Gageons désormais que le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (projet de loi ALUR), actuellement devant l'Assemblée Nationale en 2^{ème} lecture, saura tenir compte de nos préoccupations d'élus de terrain.

Pour demeurer sur le sujet de l'intercommunalité, que penser également de l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct ? Vous le savez, la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral est à l'origine de deux grands bouleversements, sur lesquels certains d'entre nous restent encore réservés, voire opposés.

Tout d'abord, le scrutin de liste à la représentation proportionnelle, jusqu'ici réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'appliquera désormais à toutes les communes de 1 000 habitants et plus. En Haute-Savoie, un grand nombre d'élus y étaient favorables et avaient exprimé leur position en ce sens lors des rencontres organisées par nos sénateurs à La Roche-sur-Foron dans le cadre des Etats généraux de la démocratie territoriale, en septembre 2012.

Souvenez-vous, lors de cette rencontre à la Roche-sur-Foron, vous vous étiez prononcés majoritairement en faveur d'un abaissement du seuil à 500 habitants.

Les changements n'en restent pas moins de taille pour toutes les communes qui appliquaient jusqu'alors le scrutin plurinominal majoritaire et auxquelles la parité n'était pas imposée.

Le deuxième bouleversement de taille précisé par la loi du 17 mai 2013 concerne, vous le savez, les modalités d'élection des conseillers intercommunaux dans les communes de 1 000 habitants et plus. Pour ces dernières, l'élection de nos conseillers communautaires se fera en même temps que celle des conseillers municipaux, par le biais d'un système dit de la « double liste ».

En mars 2014, les bulletins de vote comporteront en effet deux listes : à gauche la liste des candidats aux élections municipales ; à droite la liste des candidats aux élections communautaires.

Si l'on peut sans nul doute approuver l'idée de renforcer, par ce système, la légitimité démocratique et la représentation des élus intercommunaux, on peut néanmoins regretter la complexité du système imaginé.

Pour vous aider à mieux appréhender les contours de cette réforme des modalités d'élection des conseillers municipaux et communautaires, plusieurs réunions vous ont été proposées ces dernières semaines. Vous êtes nombreux à y avoir participé. Nous espérons qu'elles vous ont été utiles et qu'elles vous ont permis de mieux appréhender les nouvelles dispositions qui seront applicables dès les prochaines municipales des 23 et 30 mars 2014.

Pour terminer sur la réforme des élections, je voudrais dire quelques mots des élections départementales et du redécoupage des cantons, même si je ne doute pas que Christian MONTEIL vous donnera son sentiment en la matière.

A plusieurs reprises, notre association départementale a rappelé avec force l'attachement des élus haut-savoyards au scrutin majoritaire et au principe de la représentation « un élu, un territoire ». En 2015, ce ne sera pas « un élu, un territoire » mais « deux élus, un territoire », sur la base de cantons redécoupés, au nombre de 17 (contre 34 aujourd'hui).

Je ne m'étendrai pas sur le découpage en lui-même. On peut néanmoins regretter le mode d'élection. Comment fonctionnera le binôme ? Dans la pratique, des difficultés apparaîtront vraisemblablement. Quant au respect d'un principe qui régissait la loi, c'est-à-dire l'égalité devant les suffrages, que penser de 34 représentants haut-savoyards au futur conseil départemental pour une population de 760 000 hts alors que nos voisins de la Savoie disposeront de 38 conseillers départementaux pour une population de 430 000 hbts.

Nous pouvons rester extrêmement dubitatifs devant ces dispositions.

Enfin, que dire des moyens accordés à nos communes, des dotations en baisse alors que nos charges ne cessent d'augmenter ? Comment appréhender, dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu, les nombreuses réformes que nous devons appliquer et comment faire face aux dépenses qu'elles impliquent bien souvent ?

Je pense en particulier à la réforme des rythmes scolaires, qui suscite beaucoup d'inquiétudes au sein de nos collectivités. Il n'est toutefois pas opportun d'ouvrir la polémique à ce sujet aujourd'hui. Les réunions organisées à plusieurs reprises par l'Association des Maires de Haute-Savoie au cours de cette année 2013 ont fait débat. Elles ont permis de répondre aux nombreuses interrogations des uns et des

autres, même si, nous en sommes bien conscients, toutes n'ont pas encore trouvé de réponse adaptée.

J'en profite simplement pour à nouveau remercier la Direction départementale des Services de l'Education Nationale et son Directeur, M. Christian BOVIER que je salue, ainsi que les représentants de la Direction de la Cohésion Sociale mais aussi tous les élus qui ont témoigné lors des réunions d'arrondissement organisées le mois dernier et qui nous ont fait part de leur expérience, si courte soit-elle, de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013 sur leur commune.

Je le rappelais il y a quelques instants, l'Association des Maires a pour mission principale de faciliter l'exercice des fonctions des élus. Cette préoccupation qui est la nôtre s'est traduite, je l'ai évoqué à plusieurs reprises, par les nombreuses rencontres auxquelles nous vous avons convié tout au long de l'année 2013, notamment à l'occasion de la 4^{ème} édition du Forum des Collectivités Territoriales, qui s'est tenu à la Roche les 5 et 6 juin 2013.

Au-delà des rencontres organisées et des informations régulièrement diffusées à vos collectivités par les services de l'Association, nous avons également choisi, avec l'accord du Bureau et du Comité de l'Association des Maires, d'embaucher durant la saison estivale quelques mois un Régulateur des Gens du voyage, en la personne de M. Christian PODEVIN ici présent, je le salue aujourd'hui. Sa mission consistait à rechercher des solutions pour les grands passages dans le département de la Haute-Savoie.

Entre les mois de mai et de septembre 2013, Monsieur Christian PODEVIN a ainsi parcouru plus de 10 000 kms sur l'ensemble du département pour intervenir en amont des difficultés, régler certains conflits et soutenir les élus dans des situations parfois particulièrement délicates. Nombreuses sont les collectivités qui ont obtenu le concours du Régulateur des gens du voyage, à une ou plusieurs reprises. Je me dois aujourd'hui, au nom de l'ensemble des maires présents, de saluer son action.

L'urbanisme, l'intercommunalité, l'éducation, la fiscalité, les gens du voyage, le statut de l'élu, les élections... : tels sont donc quelques uns des sujets qui ont marqué cette année 2013 et auxquels notre association départementale s'est montrée attentive.

L'année 2014 ne sera pas non plus de tout repos pour notre association et pour tous les élus qui solliciteront à nouveau les suffrages de leurs administrés en mars.

Nous le savons, d'autres textes réduiront encore les marges de manœuvre de nos communes. Nous devons rester vigilants. Parce que nous détenons un rôle irremplaçable dans notre République, il nous incombera encore de veiller aux conséquences de ces réformes et défendre nos communes.

Le temps est venu, mes Chers Collègues, de conclure mon propos.

Avant de céder la parole à notre secrétaire général, Jean DENAIS, je tenais à vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous avez bien voulu me témoigner depuis mon arrivée à la Présidence de l'Association, il y a de cela bientôt six ans.

Je voudrai remercier tout particulièrement l'ensemble des membres du bureau et du Comité de l'Association des Maires, qui ont travaillé à mes côtés tout au long de ce mandat. Ensemble, nous avons traversé des périodes difficiles, que nous n'aurions pu surmonter sans l'entente et la cohésion qui sont de mise au sein des instances de notre association départementale.

Merci au personnel, à sa Directrice, Lauriane MOUNIER-FARAUT, pour sa compétence, son dynamisme et sa disponibilité. Merci à l'ensemble du personnel mais aussi merci à vous toutes et tous.

L'ensemble des membres du Bureau peuvent être fiers du travail accompli entre 2008 et 2013. En quelques années, notre association a fait beaucoup de chemin. Elle s'est renforcée et dispose désormais d'une structure solide, à l'écoute et au service de l'ensemble de ses adhérents.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un excellent congrès 2013 !

Raymond MUDRY
Président ADM74.